

Membres composant le Conseil Municipal	49
Membres en exercice	49
Membres présents	48
Membres excusé et représenté	1
Membres absent non représenté.....	0



La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Pierre-Michel DELECROIX,

Questions orales

Liste Unis pour Saint-Maur

1/ Nous aimerions avoir un bilan d'utilisation des 22 "boîtes bleues" qui permettent en théorie d'envoyer un courrier gratuitement à la mairie, nombre de lettres reçues dans l'année, cout total du dispositif.

2/ Au vu des retards extrêmes pour l'ouverture des marchés couverts d'Adamville et de la Varenne, quel est le montant des pénalités imposées à la Société Dadoun et quand cette somme sera enregistrée dans les comptes de la ville ?

Liste Vivons Saint-Maur

1/Quelles sont les dates de réouverture prévues des marchés d'Adamville et de La Varenne ?

Liste Imagine Saint-Maur

1/- Dans la note de synthèse du budget primitif 2026, il est fait mention, page 25 "PRESENTATION GENERALE DU BUDGET", la ligne comptable 954 : produit des cessions d'immobilisations fait mention d'un total de cessions : 1 976 190 Euros.

Pouvez-vous nous préciser le détail de cette inscription budgétaire pour 2026 ? Plus précisément : Quels biens ou actifs de la commune sont concernés par ces cessions ? Quels sont les montants estimés pour chacune d'entre elles ?

Par ailleurs, afin de mieux apprécier l'évolution de cette ligne budgétaire, pourriez-vous également nous communiquer le détail des cessions d'immobilisations réalisées en 2025, en précisant la nature des biens cédés et les montants effectivement perçus ?

2/ Dans la note de synthèse du budget primitif 2026, il est fait mention, 933272/65748 : Soutien aux sports loisirs au sport loisir et Soutien aux sports de haut niveau : 680 000,00 E pour Subventions versées, serait-il possible d'avoir un document avec détail des associations bénéficiaires et la répartition des montants alloués svp ?

3/ Pouvez-vous svp nous expliquer en quoi consiste exactement votre stratégie face aux fortes chaleurs, alors que la gestion de l'épisode caniculaire de 2025 a été vécue comme catastrophique par de nombreux parents ?

L'an dernier, on nous a parlé de "déplacements vers des endroits frais" et de "jeux d'eau dans la cour", mais les familles, elles, retiennent surtout que des enfants ont dû supporter des températures inacceptables, jusqu'à 42° dans certaines classes, notamment aux Chalets. 42°, monsieur le maire !

Cette année, les parents sont remontés et ne veulent plus de réponses improvisées : quelles mesures concrètes, anticipées et vérifiables dans le budget, comptez-vous prendre pour que cela ne se reproduise pas ?

4/ Pouvez-vous préciser quels sont les dispositifs de contrôle et de suivi mis en place par la commune concernant la société DADOUN Père et Fils ?

En particulier :

Quels est son périmètre d'intervention exact ?

Quels mécanismes garantissent le respect du cahier des charges contractuel ?

Quelles vérifications sont effectuées en matière de bonne gestion, de transparence et de probité ?

La municipalité a-t-elle procédé à des audits, contrôles ou évaluations récentes des prestations réalisées ?

Enfin, pouvez-vous nous indiquer si des éventuelles irrégularités ont été constatées et, le cas échéant, les mesures correctives engagées ?

1. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

Désigne Carole DRAI, Secrétaire de séance.

Unanimité

Etaient présents: M. Pierre-Michel DELECROIX Maire,

Mme Carole DRAI, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Hélène LERAITRE, M. Cédric LAUNAY, Mme Agnès CARPENTIER, M. Philippe CIPRIANO, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Gilles CHERIER, Mme Camille RENARD, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Anne VOISIN, M. Bruno BISMUTH, Maire-Adjoints. Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Sylvain BERRIOS, Mme Peggy D'HAHIER, M. Jean-Marc BRETON, Mme Achraf ATALLAH, M. Pierre GUILLARD, Mme Nadia LECUYER, M. Aurélien PREVOT, Mme Jacqueline LAVAL, M. Frank PATTI, Mme Dominique BLÉHAUT, M. Marc COHEN, Mme Fabienne HAUSTANT, M. Loïc KERMAGORET, Mme Dominique SOULIS, M. Baptiste VEDRINES, Mme Agnès AZOULAY, M. Vincent MARTINS, Mme Laurianne SUANT, M. Thibaut DENTIN, Mme Johanna SPORTES, M. Hugo KHEYAR, Mme Anne ROMAIN, M. Antonin LENOEL, Mme Céline VERCELLONI, M. Fabrice CAPRANI, Mme Sophie MORDELET, M. Jean-Louis BARTHELEMY, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Martine CLERC, M. Jérôme BERTRAND, Mme Laurence MORIN, M. Mehdi KOUKI, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés et représentés : Mme Emma BERNARD qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Au cours de la séance M. Bruno BISMUTH sort au point n° 6 puis entre au point n°7, Mme Céline VERCELLONI, M. Fabrice CAPRANI, Mme Sophie MORDELET, M. Jean-Louis BARTHELEMY, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Martine CLERC et M. Mehdi KOUKI sortent au point n°6. M. Adrien CAILLEREZ sort au point n°7 puis entre au point n°18, M. Cédric LAUNAY sort au point n°12 puis entre au point n°16, M. Baptiste VEDRINE sort au point n°18 puis entre au point n°20, M. Gilles CHERIER sort au point n°21 puis entre au point n°22.

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2026**

Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 31 mars 2026.

Unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

3. **Élection des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**

Décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Procède à l'élection, à main levée des membres de la commission consultative des services publics locaux.

Fixe la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux comme suit :
Outre le Maire, président,

Sont désignés :

- **M. Pierre-Michel DELECROIX, Président**
- **Mme. Carole DRAI**
- **M. Germain ROESCH**
- **M. Philippe CIPRIANO**
- **Mme Yasmine CAMARA**
- **M. Bruno BISMUTH**
- **Mme Agnès CARPENTIER**
- **Mme Anne VOISIN**
- **M. Cédric LAUNAY**
- **Mme Céline VERCELLONI**
- **M. Matthieu FERNANDEZ**
- **M. Jérôme BERTRAND**
- **M. Mehdi KOUKI**

Décide que chaque membre pourra se faire représenter par un suppléant, membre de son groupe.

Fixe à quatre le nombre d'associations locales :

- **Comité de quartier de Champignol**
- **Comité de quartier Le Parc**
- **Comité de quartier Saint-Maur Créteil**
- **Comité de quartier La Varenne**

Dit que ces associations seront représentées par un membre désigné par le président en exercice.

Unanimité

FINANCES COMMUNALES

4. Adoption du règlement budgétaire et financier

Adopte le règlement budgétaire et financier.

Unanimité

5. Budget primitif 2026 : vote des taux des taxes directes locales

Fixe ainsi qu'il suit le taux communal d'imposition de chacune des taxes directes locales pour 2026 :

- ✓ la taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,29 % ;
- ✓ la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,91 % ;
- ✓ la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 25,54 %.

Dit que ces taux seront reportés sur l'état de notification des taux d'imposition pour 2026 (état 1259 COM) à fournir à la préfecture du Val de Marne, dont une copie demeurera annexée à la présente délibération.

Majorité

43 Pour

6 Contre (Mme Céline VERCELLONI, M. Fabrice CAPRANI, Mme Sophie MORDELET, M. Jean-Louis BARTHELEMY, Mme Emma BERNARD, M. Mehdi KOUKI)

6. Vote du budget primitif 2026 du budget principal intégrant l'affectation du résultat prévisionnel de l'année 2025

Reprend dans le budget 2026 les reports de crédits, le solde d'exécution brut d'investissement et l'affectation du résultat prévisionnel de l'exercice 2025.

Procède à l'affectation du résultat prévisionnel de l'exercice 2025 repris dans le budget primitif 2026 de la manière suivante (**+16 910 072,46 €**) :

- ✓ affectation en section de fonctionnement : + 7 861 532,70 € ;
- ✓ affectation en section d'investissement : + 9 048 539,76 €.

Approuve et arrête le budget primitif du budget principal de l'exercice 2026 voté par chapitre, en équilibre section par section aux montants ci-après :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	170 357 824,70	170 357 824,70
INVESTISSEMENT	55 473 854,76	55 473 854,76
TOTAL	225 831 679,46	225 831 679,46

Majorité
38 Pour
2 Abstentions (M. Jérôme BERTRAND, Mme Laurence MORIN)

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

7. Modification du tableau des effectifs des emplois permanents et création des emplois non permanents

Approuve les modifications apportées au tableau des effectifs des emplois permanents, telles que présentées en annexe 1, avec effet au 1er mai 2026.

Approuve la création des emplois non permanents tels que présentés en annexe 2, avec effet au 1^{er} mai 2026.

Décide la suppression et la recréation à l'identique de l'ensemble des emplois et établit le tableau des effectifs actualisé, conformément à l'annexe 3, à compter du 1er mai 2026.

Précise que, sauf décision expresse de l'assemblée délibérante sur la base d'un nouvel avis du Comité Social Territorial compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année.

Dit que les crédits nécessaires à l'application de ces mesures sont prévus et inscrits au budget de l'exercice en cours.

Autorise l'autorité territoriale ou l'adjoint(e) délégué(e) à signer tout document et à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Unanimité

8. Composition et fonctionnement du Comité Social Territorial (CST)

Fixe à huit (8) le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du Comité Social Territorial ainsi que le nombre de représentants suppléants.

Décide le maintien du paritarisme numérique, impliquant un nombre égal de représentants de la collectivité et de représentants du personnel.

Décide du recueil au sein du CST de l'avis des représentants de la collectivité. Les avis seront exprimés séparément par chacun des deux collèges.

Unanimité

9. **Création d'un Comité Social Territorial (CST) et sa formation spécialisée (FSSSCT) communs avec le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Maur-Des-Fossés.**

Décide de créer un Comité Social Territorial commun et sa formation spécialisée (FSSSCT) compétents pour l'ensemble des agents de la commune de Saint-Maur-des-Fossés et du Centre Communal d'Action Sociale.

Dit que le Comité Social Territorial commun et sa formation spécialisée (FSSSCT) sont placés auprès de la commune de Saint-Maur-des-Fossés, qui en assure le fonctionnement conformément aux dispositions en vigueur.

Précise que la présente délibération prend effet à compter de son caractère exécutoire.

Unanimité

10. **Création d'une Commission Consultative Paritaire commune avec le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Maur-Des-Fossés.**

Décide de créer une Commission Consultative Paritaire commune compétente pour l'ensemble des agents contractuels de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés et du Centre Communal d'Action Sociale, sans distinction de catégorie.

Dit que cette Commission Consultative Paritaire est placée auprès de la commune de Saint-Maur-des-Fossés, qui en assure le fonctionnement dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur.

Précise que la présente délibération prend effet à compter de son caractère exécutoire.

Unanimité

11. **Création de Commissions Administratives Paritaires communes avec le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Maur-Des-Fossés.**

Décide de créer des Commissions Administratives Paritaires communes compétentes pour les fonctionnaires territoriaux des catégories A, B et C de la commune de Saint-Maur-des-Fossés et du Centre Communal d'Action Sociale.

Dit que ces Commissions Administratives Paritaires communes sont placées auprès de la commune de Saint-Maur-des-Fossés, qui en assure le fonctionnement dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur.

Précise que la présente délibération prend effet à compter de son caractère exécutoire.

Unanimité

12. **Convention de participation au CIG Petite Couronne pour la Protection Sociale Complémentaire - Risques Prévoyance et Santé**

Décide de retenir la procédure de la convention de participation pour les risques « Prévoyance » et « Santé » pour un effet des garanties au 1^{er} janvier 2027. La procédure retenue est déclinée comme suit :

- Autorisation de participer à l'appel public à concurrence lancé par le CIG Petite Couronne afin d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance proposé par le CIG Petite Couronne.

Prend acte que la collectivité n'est nullement engagée à adhérer aux contrats proposés et a la faculté de ne pas donner suite à cette offre, si les propositions issues de la consultation ne convenaient pas.

Décide, pour le risque « Prévoyance », de verser une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention :

- En respectant le minimum prévu à l'article 2 du décret n°2022-581,
- 50% minimum de la cotisation individuelle correspondant aux garanties minimales de base,
- La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit au titre de la sélection de l'offre de l'organisme d'assurance,

Décide, pour le risque « Santé », de verser une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention :

- En respectant le minimum prévu à l'article 6 du décret n°2022-581,
- Selon le montant minimum garanti de 15 euros,
- La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit après connaissance de l'offre de l'organisme d'assurance retenu.

Prend acte que la décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure, une fois les tarifs et garanties connus.

Autorise le Maire ou l'adjoint(e) délégué(e) à effectuer tout acte en conséquence.

Unanimité

ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

13. **Autorisation donnée au Maire d'effectuer les démarches auprès de la Région Ile-de-France pour l'attribution de subvention pour le programme triennal de modernisation de l'éclairage public 2026-2028**

Autorise le Maire à effectuer les démarches auprès de la Région Ile-de-France pour l'attribution d'une aide à la modernisation du programme triennal du réseau d'éclairage public 2026-2028.

Unanimité

14. **Autorisation donnée au Maire d'effectuer les démarches auprès de la Métropole du Grand Paris pour l'attribution de subvention pour le programme triennal de modernisation de l'éclairage public 2026-2028**

Autorise le Maire à effectuer les démarches auprès de la Métropole du Grand Paris pour l'attribution d'une aide au programme de modernisation du réseau d'éclairage public triennal 2026-2028.

Unanimité

15. **Autorisation donnée au Maire d'effectuer les démarches auprès du Fonds Vert pour l'attribution de subvention pour le programme triennal de modernisation de l'éclairage public 2026-2028**

Autorise le Maire à effectuer les démarches auprès du Fonds Vert pour l'attribution d'une aide au programme triennal de modernisation du réseau d'éclairage public 2026-2028.

Unanimité

FAMILLE - JEUNESSE ET SPORTS

16. **Attribution d'une subvention à l'association sportive, la Pétanque de la Butte, pour l'organisation du Challenge de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés.**

Attribue, au titre de l'année 2026, une subvention de 1 000 € à l'association sportive, la pétanque de la Butte pour l'organisation du Challenge de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés.

Unanimité

ENSEIGNEMENT

17. **Désignation des représentants du Conseil municipal aux conseils d'administration des établissements publics d'enseignement**

Décide à l'unanimité, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Procède à la désignation, à main levée, des représentants du conseil municipal aux conseils d'administration des Etablissements publics d'enseignement.

Sont désignés représentants du Conseil municipal aux conseils d'administration des établissements publics d'enseignement.

Lycée Marcelin Berthelot	
Titulaire	Suppléant
Mme Hélène LERAITRE	M. Loïc KERMAGORET

Lycée François Mansart	
Titulaire	Suppléant
Mme Anne-France LAVIROTTE	Mme Marie-Thérèse DEPICKERE

Lycée Condorcet	
Titulaire	Suppléant
M. Aurélien PREVOT	Mme Nadia LECUYER

Lycée Gourdou-Leseurre	
Titulaire	Suppléant
M. Aurélien PREVOT	Mme Nadia LECUYER

Lycée d'Arsonval	
Titulaire	Suppléant
Mme Nadia LECUYER	M. Loïc KERMAGORET

Collège Les Tilleuls	
Titulaire	Suppléant
Mme Marie-Thérèse DEPICKERE	Mme Dominique SOULIS

Collège François Rabelais	
Titulaire	Suppléant
M. Julien KOCHER	Mme Anne VOISIN

Collège Camille Pissarro	
Titulaire	Suppléant
Mme Fabienne HAUSTANT	Mme Johanna SPORTES

Collège Louis Blanc	
Titulaire	Suppléant
M. Cédric LAUNAY	Mme Jacqueline LAVAL

Collège Pierre de Ronsard	
Titulaire	Suppléant
M. Vincent MARTINS	Mme Marie-Thérèse DEPICKERE

Unanimité

18. **Désignation des représentants du Conseil municipal auprès des conseils d'écoles**

Décide à l'unanimité, de ne pas recourir au vote à bulletin secret.

Procède à la désignation à main levée d'un représentant du conseil municipal pour chaque conseil d'école.

Sont désignés représentants du Conseil municipal de Saint-Maur-des-Fossés auprès de chaque Conseil d'école :

École élémentaire Bled	M. Loïc KERMAGORET
École maternelle Jules Ferry	Mme Dominique SOULIS
École Diderot maternelle	Mme Jacqueline LAVAL
École Diderot élémentaire	Mme Jacqueline LAVAL

École Champignol maternelle	Mme Anne VOISIN
École Champignol élémentaire	Mme Nadia LECUYER
École La Pie maternelle	Mme Agnès AZOULAY
École La Pie élémentaire	M. Cédric LAUNAY
École Michelet	Mme Fabienne HAUSTANT
École maternelle Cazaux	Mme Peggy D'HAHIER
École Le Parc-Tilleuls maternelle	Mme Laurianne SUANT
École Le Parc-Tilleuls élémentaire	M. Julien KOCHER
École Le Parc-Est maternelle	Mme Agnès CARPENTIER
École Le Parc-Est élémentaire	Mme Agnès CARPENTIER
École élémentaire Les Mûriers	Mme Anne-France LAVIROTTE
École maternelle Les Mûriers	Mme Yasmine CAMARA
École Edith Cavell Élémentaire et maternelle	M. Jean-Marc BRETON
École Les Chalets Élémentaire et maternelle	M. Thibaut DENTIN
École élémentaire Auguste Marin	M. Philippe CIPRIANO
École maternelle Nicolas Gatin	Mme Johanna SPORTES
École Marinville maternelle	Mme Hélène LERAITRE
École Marinville élémentaire	Mme Hélène LERAITRE
École maternelle Schaken	Mme Dominique BLEHAUT

Unanimité

19. **Désignation des représentants du Conseil municipal aux conseils d'administration des établissements privés d'enseignement sous contrat d'association**

Décide à l'unanimité, de ne pas recourir au vote à bulletin secret.

Procède à la désignation à main levée des représentants du Conseil municipal aux conseils d'administration des établissements privés d'enseignement sous contrat d'association.

Sont désignés représentants du Conseil municipal aux conseils d'administration des établissements privés d'enseignement sous contrat d'association :

Établissement Yéchiva Ets Haim	M. Jean-Marc BRETON
Institution Jeanne d'Arc	M. Loïc KERMAGORET
École Saint-André	Mme Marie-Thérèse DEPICKERE
École du Rosaire	Mme Dominique SOULIS

Unanimité

20. **Élection des représentants du Conseil Municipal à la Commission consultative des menus**

Procède à l'élection à main levée des représentants du Conseil Municipal, à la commission, consultative de menus.

Sont élues pour siéger à la commission consultative des menus :

Mme Agnès CARPENTIER
Mme Laurianne SUANT
Mme Camille RENARD
Mme Agnès AZOULAY
Mme Laurence MORIN

Unanimité

AFFAIRES SOCIALES

21. **Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sur le budget de la Ville (exercice 2026)**

Attribue, au titre de l'année 2026, une subvention de 1.400.000,00 € au CCAS.

Unanimité

22. **Attribution de subventions aux associations dans le cadre de la politique de la ville - Quartier prioritaire des Rives de la Marne**

APPROUVE l'attribution de subventions d'un montant de 12 970€ aux associations œuvrant pour la programmation du quartier prioritaire des Rives de la Marne au titre de l'année 2026 :

- Association Léo Lagrange pour la défense des consommateurs : 1 500€
- Au fil de l'eau : 1 000€
- Conseil Citoyen : 4 800€
- Cyclavenir : 1 000€
- Face 94 : 1 500€
- Harmonia Sacra : 1 200€
- Maths au jardin : 1 000€
- Parabole : 520€
- Ski nautique Club de Saint-Maur : 450€

PRECISE que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2026 au titre de la politique de la ville.

Unanimité

23. **Élection d'un représentant du Conseil Municipal aux Conseils d'établissement des institutions médico-sociales gérées par l'association "APOGEI 94" : Maison d'Accueil Spécialisée des Oliviers (M.A.S.) - Institut Médico Educatif (I.M.E) - Foyers de Saint-Maur**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret.

Sont candidates :

- Mme Hélène LERAITRE
- Mme Laurence MORIN

Procède à l'élection, à main levée parmi le Conseil Municipal, d'un représentant de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés au Conseil d'établissement de chacun des établissements médico-sociaux.

Les résultats de vote sont les suivants :

- Mme Hélène LERAITRE : 40 voix
- Mme Laurence MORIN : 1 voix

Est élue Mme Hélène LERAITRE, représentante du Conseil Municipal aux Conseils d'établissement des institutions médico-sociales gérées par l'association "APOGEI 94" :

- Maison d'Accueil Spécialisée des Oliviers (M.A.S.)
- Institut Médico Educatif (I.M.E)
- Foyers de Saint-Maur.

Majorité

40 Pour

1 Contre (Mme Laurence MORIN)

24. **Élection d'un représentant du Conseil Municipal au Conseil d'établissement de l'Association pour la Rééducation des Enfants et la Réadaptation des Adultes en difficulté Médico-sociale (ARERAM)**

Décide à l'unanimité, de ne pas recourir au vote à bulletin secret.

Sont candidats :

- M. Hugo KHEYAR
- Mme Laurence MORIN

Procède à l'élection, à main levée, d'un représentant du Conseil Municipal appelé à siéger, avec voix consultative, au Conseil de la vie sociale (CVS) de l'établissement « Jean-Louis Calvino », géré par l'association ARERAM.

Les résultats de vote sont les suivants :

- M. Hugo KHEYAR : 39 voix
- Mme Laurence MORIN : 2 voix

Est élu M. Hugo KHEYAR représentant au Conseil de la vie sociale (CVS) de l'établissement « Jean-Louis Calvino », géré par l'association ARERAM.

Majorité

39 Pour

2 Contre (M. Jérôme BERTRAND, Mme Laurence MORIN)

MARCHES PUBLICS

25. **Protocole transactionnel relatif à l'exécution du marché de nettoyage des équipements sportifs**

Approuve le protocole transactionnel relatif à l'exécution du marché de nettoyage des équipements sportifs.

Autorise le Maire ou son représentant à signer ce protocole.

Unanimité

26. **Autorisation donnée à la société DADOUN Père et Fils de sous-concéder les activités liées à l'espace gourmand de la Halle de La Varenne**

Autorise la société DADOUN Père et Fils à subdéléguer à la société Les Cuisines du Marché les activités liées à l'Espace Gourmand de la Halle de La Varenne.

Unanimité

27. **Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commande en vue de la mutualisation des données d'autosurveillance de la qualité bactériologique de l'eau de la Marne**

Approuve l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commande en vue de la mutualisation des données d'autosurveillance de la qualité bactériologique de l'eau de la Marne.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

Unanimité

28. **Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commande en vue de la mutualisation d'une plateforme digitale de partage de données et d'informations des sites de baignade**

Approuve l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commande en vue de la mutualisation d'une plateforme digitale de partage de données et d'informations des sites de baignade.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

Unanimité

COMMUNICATIONS

29. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Donne acte de la communication des décisions prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dont acte

La séance est levée à 21h05.